

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Consultation sur la déclaration d'une **zone d'intervention spéciale (ZIS)**

Lieu d'enfouissement technique (LET) du secteur de Saint-Nicéphore de la ville de Drummondville

24 août 2021

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Présentation du ministère de
l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques (MELCC)

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- Présenter le projet d'instauration d'une ZIS visant à permettre l'aménagement et la poursuite de l'exploitation du LET de Saint-Nicéphore, afin d'éviter un grave problème de gestion et d'élimination des matières résiduelles au Québec.
- Recueillir les commentaires des personnes et des organismes concernés sur ce projet de ZIS.
- Répondre aux questions des parties prenantes relatives à ce projet de ZIS.

HISTORIQUE DU LET DE SAINT-NICÉPHORE

- **1984** : Début de l'exploitation du LET qui dessert aujourd'hui la MRC de Drummond, les régions du Centre-du Québec, de la Montérégie et de l'Estrie ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal.
- **2010** : Projet d'agrandissement du LET pour les phases 3A et 3B assortie d'une étude d'impact sur l'environnement.
- **2013** :
 - Atteinte de la capacité d'enfouissement initialement autorisée.
 - Décret gouvernemental autorisant l'agrandissement du LET (phase 3A) pour une durée allant jusqu'à 7 ans.
- **2019** : Modification du décret de 2013 afin de prolonger d'une année l'exploitation de la phase 3A.
- **2020** : Décret gouvernemental autorisant la poursuite de l'exploitation du LET (phase 3B-1).

HISTORIQUE DU LET DE SAINT-NICÉPHORE (SUITE)

- **2017** : Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Drummond autorise l'agrandissement du LET sur le territoire visé.
- **2020** : La Ville de Drummondville adopte de nouveaux règlements d'urbanisme. Ces règlements ne permettent pas l'agrandissement du LET sur le territoire visé.
- **2021** : Délivrance de l'autorisation ministérielle visant la poursuite de l'exploitation du LET.

ENJEUX ET CONSTATS

- La fermeture du LET de Saint-Nicéphore pourrait créer des enjeux importants d'hygiène et de salubrité publique.
- Les possibilités de détourner vers d'autres lieux les quelques 330 000 tonnes de matières résiduelles éliminées actuellement à ce LET sont limitées (environ 70 000 tonnes).
- La capacité maximale autorisée au LET sera atteinte en septembre 2021.

En conséquence, afin d'éviter un grave problème de gestion et d'élimination des matières résiduelles au Québec, le gouvernement doit se positionner rapidement et intervenir de manière à permettre la poursuite de l'exploitation du LET de Saint-Nicéphore.

PRÉSENTATION DU PROJET DE ZIS

Qu'est-ce qu'une ZIS?

- En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le gouvernement peut, par décret, déclarer toute partie du territoire du Québec zone d'intervention spéciale (ZIS).
- Elle vise à résoudre un problème d'aménagement ou d'environnement dont l'urgence ou la gravité justifie une intervention.
- Elle est créée par décret du gouvernement et la réglementation qui y est prévue se substitue à la réglementation locale et régionale d'aménagement et d'urbanisme.

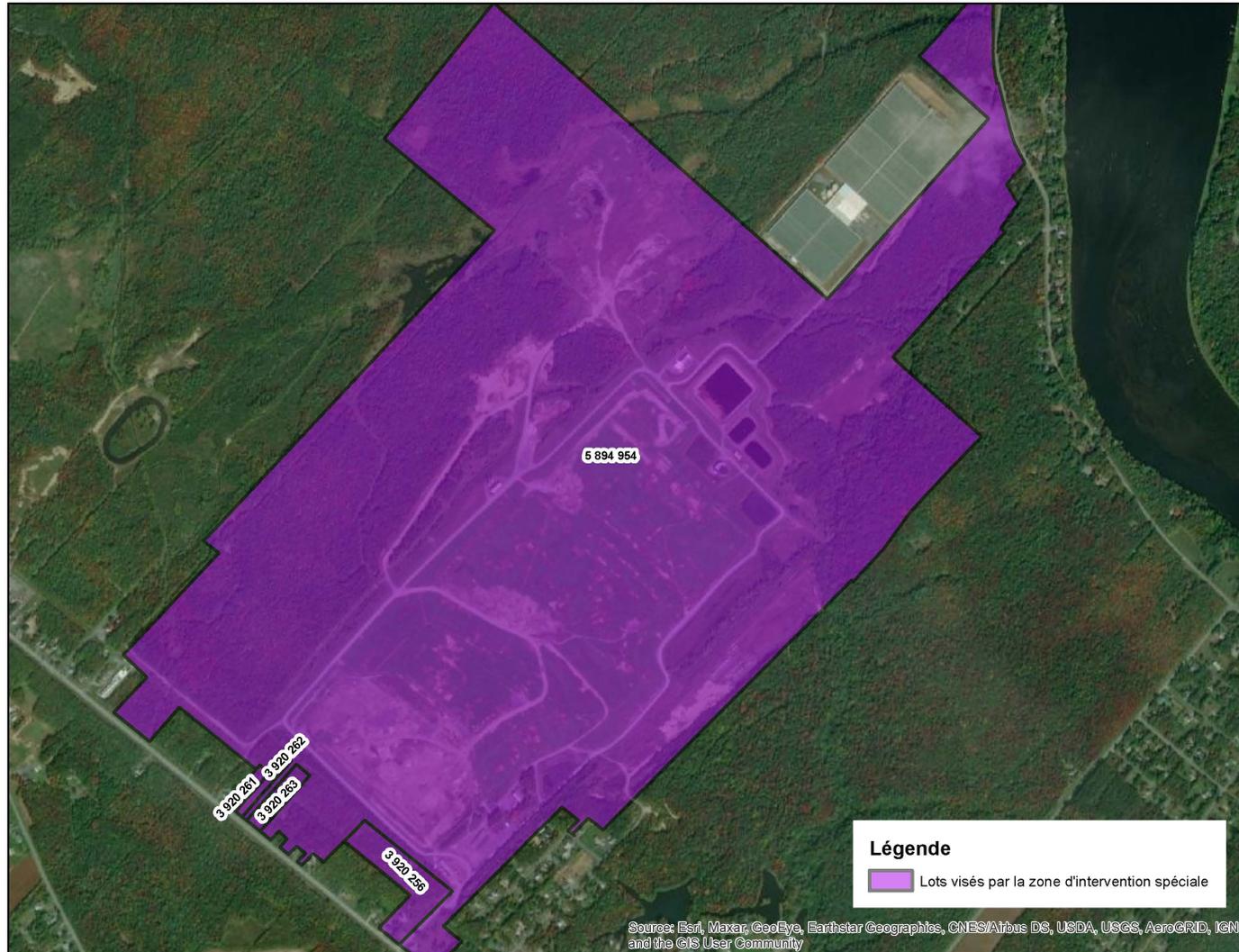
Pourquoi une ZIS?

Il est primordial que les activités puissent se poursuivre, pour :

- éviter une importante problématique d'hygiène et de salubrité publique;
- éviter un grave problème de gestion et d'élimination des matières résiduelles au Québec.

Le décret déclarant la ZIS n'a pas de fin, mais le gouvernement pourrait décider d'abroger le décret si la situation l'indiquait.

Carte du projet de ZIS



Conséquences à ne pas mettre en place de ZIS

- Advenant la fermeture du LET, environ 330 000 tonnes de matières résiduelles devraient être éliminées annuellement dans d'autres lieux.
- La capacité d'accueil des autres lieux n'est actuellement pas suffisante pour combler ces besoins.
- Une rupture de ce service essentiel surviendrait et affecterait les citoyens, commerces et institutions situés principalement dans le triangle Drummondville – Sherbrooke – Longueuil.
- Cette situation pourrait créer une **importante problématique d'hygiène et de salubrité publique.**

Exemples récents de ZIS

- En 2009, un décret instituant une ZIS a été pris afin d'assurer la réalisation du projet de Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).
- En 2017 : ZIS pour les territoires de 210 municipalités disposant de cartes de zones inondables ou de cotes de crues, à la suite des inondations printanières.
- En 2019 : ZIS afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables sur le territoire de 776 municipalités, notamment des règles de construction et de reconstruction des bâtiments touchés par les inondations, à la suite des inondations survenues dans plusieurs régions du Québec au printemps.

RAPPEL DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR RÉDUIRE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Élargissement de la consigne;
- Modernisation du système de collecte sélective;
- Création de nouvelles filières de récupération via la responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Stratégie de valorisation de la matière organique (objectif de 525 kg/hab pour 2023 – versus 810 kg/hab en 2008).

BAPE générique mandaté le 16 décembre 2020 :

- Examiner l'enjeu de l'élimination des matières résiduelles;
- Développer une vision à long terme de la gestion des résidus ultimes.

PROCHAINES ÉTAPES

- Rédaction du rapport de consultation
- Prise de décision au Conseil des ministres
- Publication du décret à la *Gazette officielle du Québec* si adopté par le Conseil des ministres et entrée en vigueur du décret

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Début de la consultation

**PÉRIODE DE QUESTIONS
ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Consultation sur la déclaration d'une **zone
d'intervention spéciale (ZIS)**

Lieu d'enfouissement technique (LET) du secteur de
Saint-Nicéphore de la ville de Drummondville

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Sur le projet de la ZIS du LET de Saint-Nicéphore :
www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/zis-drummondville
- Sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :
www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr
- Sur la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective :
www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte
- Sur les travaux du BAPE et l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes :
www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes



CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Consultation sur la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS)
Lieu d'enfouissement technique (LET) du secteur de Saint-Nicéphore
de la ville de Drummondville

Merci à tous les participants!

**PÉRIODE DE QUESTIONS
ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Consultation sur la déclaration d'une **zone
d'intervention spéciale (ZIS)**

Lieu d'enfouissement technique (LET) du secteur de
Saint-Nicéphore de la ville de Drummondville

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Sur le projet de la ZIS du LET de Saint-Nicéphore :
www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/zis-drummondville
- Sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :
www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr
- Sur la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective :
www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte
- Sur les travaux du BAPE et l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes :
www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes



CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Consultation sur la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS)
Lieu d'enfouissement technique (LET) du secteur de Saint-Nicéphore
de la ville de Drummondville

Merci à tous les participants!